



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/826
S/1998/222
17 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 43 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

**LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES**

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution 52/211 B de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois durant sa cinquante-deuxième session des rapports sur les progrès de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, et porte sur l'évolution de la situation depuis la présentation du rapport du Secrétaire général en date du 14 novembre 1997 (A/52/682-S/1997/894). Il est également destiné au Conseil de sécurité, qui avait demandé à être tenu régulièrement informé de la situation en Afghanistan.

2. Le 29 décembre 1997, M. Norbert H. Holl a cessé d'exercer les fonctions de chef de la Mission spéciale. M. James C. Ngobi, chef adjoint, dirige depuis lors les activités sur le terrain en tant que chef par intérim. M. Lakhdar Brahimi reste mon Envoyé spécial pour l'Afghanistan, tout en remplissant, de temps à autre, à ma demande, d'autres fonctions pour l'Organisation des Nations Unies. En collaboration avec le Département des affaires politiques, il continuera de superviser et d'orienter les activités de la Mission spéciale, y compris en ce qui concerne la coordination avec l'aide humanitaire et les autres activités des Nations Unies en Afghanistan. Il entreprendra le cas échéant des initiatives destinées à ramener la paix dans le pays. Je lui ai demandé de s'attacher à établir des contacts diplomatiques avec les gouvernements des pays qui ont une influence sur les factions et parties afghanes, en particulier des pays limitrophes. M. Brahimi devrait se rendre prochainement dans la région pour s'entretenir avec les parties et avec les gouvernements des pays voisins de la situation et des perspectives d'avenir.

II. ACTIVITÉS DE LA MISSION SPÉCIALE

3. Comme l'Assemblée générale l'en a chargée dans sa résolution 52/211 B, la Mission a poursuivi ses efforts pour faciliter la réconciliation nationale et la reconstruction et a étudié les possibilités d'amener les factions à engager un dialogue. Ainsi, elle s'est efforcée d'encourager l'ouverture d'un dialogue politique, profitant de ce que plusieurs factions avaient conclu des accords pour l'échange de prisonniers de guerre. Malheureusement, le processus s'est enrayé lorsque des différends ont opposé les Taliban et le général Abdul Rashid Dostum et que le négociateur de ce dernier s'est retrouvé pratiquement prisonnier. Les échanges de prisonniers sont décrits à la section III du présent rapport.

4. La Mission spéciale a tenu une série de réunions en janvier et en février 1998 avec les chefs des Taliban et de l'Alliance du Nord, afin de déterminer si les parties étaient prêtes à négocier, dans le cadre soit du conseil d'oulémas (théologiens) proposé par les Taliban, soit d'une autre initiative. Les deux parties ont déclaré qu'elles étaient disposées à coopérer à la création d'un conseil d'oulémas, mais deux dirigeants de l'Alliance du Nord ont engagé l'Organisation des Nations Unies à convoquer elle-même une réunion intra-afghane dans un lieu neutre. On trouvera à la section III des précisions concernant la proposition relative au conseil d'oulémas.

5. La Mission spéciale s'est attachée à élargir ses consultations de façon à s'entretenir avec de nombreuses personnalités et de nombreux groupements, en Afghanistan et au Pakistan. Elle s'est notamment entretenue avec des Afghans n'appartenant à aucune des parties qui ont formulé plusieurs propositions pour ramener la paix, y compris l'organisation d'une loya jirgah (grande assemblée). Elle a fait savoir que toutes les propositions sérieuses étaient les bienvenues dans la mesure où elles pouvaient contribuer au règlement pacifique de la guerre civile.

6. En décembre 1997 et en janvier 1998, la Mission spéciale a consacré énormément de temps et d'efforts à étudier les allégations de violations des droits de l'homme dont se seraient rendus coupables les belligérants afghans, en particulier dans le nord du pays. Comme certaines de ces violations auraient été commises dans des régions reculées du nord et du nord-ouest de l'Afghanistan, les mesures prises par la Mission à cet égard ont exigé beaucoup de temps et ont posé des problèmes d'ordre logistique. Un responsable de la Mission a accompagné M. Choong-Hyun Paik, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'étudier la situation des droits de l'homme en Afghanistan, au cours de la mission qu'il a entreprise du 30 novembre au 13 décembre 1997. La section IV du présent rapport est consacrée aux accusations de massacres et aux mesures prises à cet égard par l'Organisation des Nations Unies.

III. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION EN AFGHANISTAN

7. La Mission spéciale a continué de suivre de près la situation militaire et politique en Afghanistan et dans les États voisins. C'est le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan qui suit la situation humanitaire.

/...

A. Situation militaire

8. La situation militaire est restée bloquée, des affrontements se produisant de temps à autre sur les lignes de front entre les Taliban et les factions appartenant à l'Alliance du Nord. Ces combats ont peu modifié les lignes de front, mais ils ont entraîné de nouvelles destructions, fait des morts et des blessés et provoqué le déplacement d'un grand nombre de personnes. Les Taliban, essentiellement des Pachtoune, ont continué à tenir les deux tiers du pays, au sud, au sud-ouest et au sud-est, la majeure partie du territoire situé au nord des monts Hindou Kouch restant aux mains de l'Alliance du Nord, composée pour l'essentiel d'Ouzbeks, de Tadjiks et d'Hazaras.

9. Le 15 décembre 1997, les Taliban, déployés sur trois fronts, ont franchi la ligne de front qui se trouvait près de Bala Murghab dans la province de Badghis, au nord-ouest, et ont pénétré dans la partie sud de la province de Faryab, bastion de l'Alliance du Nord, au nord-est de la province de Badghis. S'emparant au passage de villages, essentiellement ouzbeks et turkmènes, les Taliban ont occupé la capitale de district de Qaisar, dans le sud de la province de Faryab, pendant deux semaines jusqu'à ce qu'ils soient repoussés au col de Kezel Kota et finalement expulsés de la région par les forces fidèles au général Abdul Rashid Dostum.

10. Les combats se sont poursuivis dans d'autres zones, en particulier le long de la ligne de front à 20-25 kilomètres au nord de Kaboul, où les forces des Taliban et celles du commandant Ahmad Shah Massoud ont échangé des tirs d'artillerie et de roquettes. Les 3 et 4 février 1998, après une accalmie de quatre mois dans la capitale, Kaboul et son aéroport ont essuyé des tirs de barrage massifs à la roquette tirés depuis le nord. L'une des roquettes est tombée tout près d'une zone résidentielle très peuplée.

11. Les deux forces se sont aussi affrontées en décembre et au début du mois de janvier dans le district de Tagab (province de Kapisa) à l'est de Kaboul.

12. La province de Kunduz, au nord-est du pays, est demeurée aux mains des Taliban, malgré les nombreuses tentatives faites par l'Alliance du Nord. Des affrontements ont opposé les forces de Massoud et les Taliban à Bangi, dans l'est de la province de Kunduz, et les Taliban et les forces fidèles au général Dostum, à Baghlan, au sud de Kunduz. Le 9 février, les Taliban ont bombardé Taloqan, la capitale de la province de Takhar à l'est de Kunduz, tuant 17 personnes et endommageant l'aéroport.

13. Par ailleurs, des combats, opposant les Taliban et les Hezb-i-Wahdat, ont éclaté le 20 décembre à Qarabaq au sud-ouest de Kaboul, parce que les Taliban empêchaient l'aide alimentaire de l'ONU envoyée depuis Ghazni d'arriver à Bamyan et dans d'autres régions du centre qui manquaient de vivres. Les Taliban ont lancé plusieurs raids aériens sur Bamyan en janvier.

B. Situation politique

14. La situation politique est restée bloquée au cours de la période à l'examen. L'aide militaire étrangère, qui a continué à affluer dans le pays, a rendu vains tous les efforts de rétablissement de la paix, en alimentant la

/...

machine de guerre de l'Alliance du Nord et celle des Taliban. Bien qu'elles affirment leur attachement à l'Organisation des Nations Unies et au principe d'un règlement négocié, ni l'une ni l'autre des parties ne semblent prêtes à renoncer à l'option militaire.

15. Épuisée par la guerre, la population, surtout dans les zones rurales, est de moins en moins prête à soutenir l'effort de guerre. Tant dans les régions contrôlées par les Taliban que dans celles tenues par l'Alliance du Nord, on signale des cas de résistance au recrutement de nouveaux combattants et les rivalités entre les factions susciteraient des frictions internes.

16. Le général Dostum est rentré de son exil en Turquie en septembre et s'est peu à peu réaffirmé comme le dirigeant du Parti Jumbish, composé principalement d'Ouzbeks, si bien que le général Malik s'est finalement enfui et a cherché refuge en République islamique d'Iran en décembre 1997. La tension ne s'est cependant pas relâchée à Mazar-i-Sharif, où les factions de l'Alliance du Nord ont divisé la ville en zones de contrôle distinctes. Les efforts faits par les dirigeants de l'Alliance du Nord pour régler leurs différends n'ont été qu'en partie concluants.

17. Les échanges de prisonniers de guerre commencés en novembre et décembre 1997 ont offert aux deux parties la possibilité d'engager le dialogue. Le général Dostum a entamé le processus à la fin du mois de novembre en libérant unilatéralement près de 200 prisonniers détenus à la prison de Sherberghan, ville qu'il avait reprise au général Malik. Par la suite, d'autres échanges ont eu lieu avec l'aide de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, à la demande du Parti Jumbish – le parti du général Dostum – et avec la coopération du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Plusieurs Taliban de haut rang, dont le mollah Abdul Razzak, ancien Gouverneur de Herat, ont été libérés (ou on les a laissés s'enfuir) après le départ du général Malik.

18. Malheureusement, les échanges de prisonniers se sont heurtés à des problèmes à la fin de décembre 1997, chaque partie accusant l'autre de mauvaise foi. L'une des victimes de cette situation regrettable a été le mollah Abdul Baqi Turkestani, représentant du général Dostum, qui a joué un rôle déterminant lors des négociations engagées avec les Taliban aux fins d'échanges de prisonniers pour se retrouver lui-même prisonnier à Kandahar. La Mission spéciale n'a pas encore réussi à le faire libérer.

19. Cependant, une nouvelle initiative lancée par le Premier Ministre pakistanais, M. Nawaz Sharif, a ranimé l'espoir d'un règlement négocié. Lorsqu'il s'est rendu à Téhéran à l'occasion de la huitième session de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), tenue du 9 au 11 décembre, M. Sharif a rencontré le Président de l'Alliance du Nord, M. Rabbani, et il l'a ultérieurement invité à se rendre à Islamabad, en donnant beaucoup de publicité à son invitation. Le 23 décembre, le dirigeant du mouvement Jamiat-i-Islami est arrivé au Pakistan en provenance de Mazar-i-Sharif pour une visite d'une semaine. Accompagné par des représentants des quatre autres factions de l'Alliance du Nord, M. Rabbani a eu toute une série d'entretiens à Islamabad. Cependant, les Taliban, apparemment opposés à l'initiative pakistanaise, n'ont pas assisté à ces entretiens et n'ont pas non plus accepté l'accord conclu entre M. Sharif et M. Rabbani en vue d'un dialogue entre les dirigeants politiques

/...

afghans. Ils se sont bornés à réitérer leur propre proposition, tendant à réunir un conseil d'oulémas désignés par les deux parties. À la fin de son séjour au Pakistan, M. Rabbani a annoncé qu'il acceptait la convocation du conseil d'oulémas, qui serait un prélude à des négociations plus directes entre les Taliban et l'Alliance du Nord. Il a également demandé instamment que toutes les parties observent un cessez-le-feu pendant le mois sacré du Ramadan. Un porte-parole des Taliban a rejeté cette offre.

20. Le 6 février, l'Alliance du Nord a présenté aux Taliban, par l'intermédiaire du Gouvernement pakistanais, une liste contenant les noms de 45 oulémas. Le 12 février, les Taliban, qui n'avaient pas encore établi leur propre liste, ont déclaré que celle de l'Alliance du Nord était "inacceptable" parce que certaines des personnes qui y figuraient n'étaient pas, à leurs yeux, des oulémas, et aussi parce que l'Alliance du Nord n'avait pas "donné l'assurance qu'elle se conformerait à toutes les décisions prises par les oulémas, quelles qu'elles soient".

21. Sur le front régional, un nouvel esprit de coopération entre le Pakistan et la République islamique d'Iran au sujet de l'Afghanistan offre des perspectives plus prometteuses. À la huitième session de l'OCI, tenue à Téhéran, le Premier Ministre pakistanais, M. Sharif, et le Président iranien, M. Mohammed Khatami, ont décidé de chercher ensemble une solution pacifique au conflit afghan. Illustrant ce nouvel esprit de coopération, les deux gouvernements ont coparrainé la résolution sur l'Afghanistan, dans laquelle l'OCI demandait qu'il soit mis fin aux livraisons d'armes étrangères aux factions en guerre, qu'un cessez-le-feu soit appliqué et qu'un dialogue intra-afghan soit instauré. Cette entente entre les deux dirigeants a suscité l'espoir que le Pakistan et la République islamique d'Iran pourraient véritablement coopérer pour faire enfin cesser la guerre civile en Afghanistan. Au sommet de l'OCI, le Prince héritier saoudien Abdullah bin Abdul-Aziz s'est entretenu de l'Afghanistan avec le Président iranien, M. Mohammed Khatami, et le chef de la Révolution islamique, l'ayatollah Sayed Ali Khamenei. Il a également rencontré M. Rabbani.

22. Dans la déclaration que j'ai faite au sommet de l'OCI le 9 décembre, j'ai dit la vive préoccupation que m'inspirait la guerre civile en Afghanistan, qui se poursuivait en dépit des tentatives de paix répétées de la communauté internationale et causait d'indicibles souffrances au peuple afghan. J'ai souligné que tout véritable processus de paix devait commencer par un cessez-le-feu total et par l'arrêt des livraisons d'armes qui, s'ajoutant au fait que les dirigeants se montraient incapables de dépasser les intérêts étroits de leurs factions, avaient rendu vaines toutes les initiatives diplomatiques.

23. Mon Envoyé spécial, Lakhdar Brahimi, s'est rendu en Arabie saoudite entre le 17 et le 25 janvier 1998 pour s'entretenir avec de hauts responsables saoudiens et avec des membres du secrétariat de l'OCI, ainsi qu'avec des personnalités qui étaient venues dans le pays pendant le mois sacré du Ramadan. Il a rencontré le Prince héritier Abdullah, le Ministre des affaires étrangères, le Prince Saud al-Faisal, et le Directeur des services de renseignement, le Prince Turki al-Faisal. Le 24 janvier, l'Envoyé spécial a été reçu par le

Premier Ministre pakistanais, M. Sharif, à La Mecque. Celui-ci a expliqué que son initiative marquait l'adoption d'une nouvelle politique du Pakistan au sujet de l'Afghanistan et il a réaffirmé que son pays soutenait les efforts de paix déployés par l'ONU en Afghanistan.

24. Alors qu'il se trouvait en Arabie saoudite, M. Brahimi a rencontré le mollah Mohamed Rabbani, président de la Choura suprême des Taliban à Kaboul. Il s'est également entretenu avec le Secrétaire général de l'OCI, M. Azzedine Laraki, au sujet de la question afghane et, en particulier, des moyens de resserrer la coordination entre les efforts de paix déployés par l'OCI et par l'ONU.

25. Par la suite, le 31 janvier, j'ai rencontré le Premier Ministre pakistanais, M. Sharif, à Davos (Suisse) et je me suis entretenu avec lui de l'Afghanistan. M. Sharif a confirmé l'appui de son pays aux efforts de paix de l'ONU, disant que l'Organisation et le Pakistan poursuivaient les mêmes objectifs en Afghanistan. Le Premier Ministre pakistanais a déclaré – ce qui m'a paru fort encourageant – que le règlement du différend passait par l'instauration d'un gouvernement largement représentatif et donc par le lancement d'un "dialogue largement représentatif", auquel devaient participer tous les principaux protagonistes en Afghanistan.

C. Situation humanitaire

26. La situation humanitaire s'est fortement détériorée dans la province de Bamyan où plusieurs centaines de milliers de personnes ont souffert de graves pénuries alimentaires du fait que le mauvais temps a nui aux récoltes, que la route commerciale Ghazni-Kaboul est bloquée au sud de Bamyan et que le ravitaillement par la route du nord s'est arrêté en raison de l'insécurité et des pillages. En dépit des nombreux appels de l'Organisation des Nations Unies invitant à la levée du blocage, rien n'avait changé au moment de la rédaction du présent rapport. Si le Programme alimentaire mondial (PAM) a pu distribuer environ 5 700 tonnes de pommes de terre achetées sur place à 129 000 des 160 000 personnes les plus démunies, les efforts visant à approvisionner la région en blé et autres produits de base à la fin de l'automne et au début de l'hiver n'ont guère été couronnés de succès. En décembre 1997, le PAM a négocié le transport aérien de 2 500 tonnes de vivres à Bamyan mais a été contraint de l'annuler après avoir livré moins de 10 % du volume fixé lorsque les autorités des Taliban ont commencé à bombarder l'aéroport de Bamyan et refusé de garantir la sécurité du passage des avions affrétés par l'ONU. La neige rend à présent la région inaccessible et, selon les informations les plus récentes, certaines des zones les plus isolées risquaient d'être en proie à la famine.

27. La présence de vastes zones infestées de mines et de munitions non explosées a continué à constituer un obstacle majeur aux activités de relèvement et de développement de l'Afghanistan, ainsi qu'au rapatriement des réfugiés. Plus de 725 kilomètres carrés de terres restent dangereux, dont 324 kilomètres carrés de zones considérées comme devant être déminées en priorité. En sus de ses activités de sensibilisation au danger des mines, le Programme de déminage du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan a renforcé sa capacité de levé des champs de mines, surtout en

faisant davantage appel à des équipes de chiens de déminage. Une crise financière a été évitée de justesse lorsque les donateurs ont répondu positivement à l'appel intérimaire lancé en décembre 1997.

28. Entre les 12 et 24 novembre 1997, l'Organisation des Nations Unies a organisé une mission interinstitutions des Nations Unies en Afghanistan sur les problèmes de parité entre les sexes, dirigée par Mme Angela King, Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. La mission a étudié les conditions de vie des femmes afghanes et examiné les modalités de la planification et de la fourniture de l'assistance, ainsi que les moyens permettant à la communauté internationale de faire en sorte que l'aide profite équitablement aux hommes et aux femmes, et a proposé des indicateurs susceptibles d'assurer la surveillance appropriée des activités d'assistance. Le rapport de cette mission contient des directives pour renforcer le rôle des femmes dans la fourniture de l'assistance. Il est axé sur deux éléments fondamentaux des programmes d'assistance : le climat socioéconomique actuel et la position de principe sur la question de la parité entre les sexes qui a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies mais qui s'est souvent avérée difficile à appliquer. Y sont examinés les moyens de mettre en pratique cette position de principe pour que l'assistance puisse mieux répondre aux besoins de la population afghane.

29. La deuxième réunion du Groupe d'appui à l'Afghanistan s'est tenue à New York le 3 décembre 1997 sous la présidence de la Norvège. Des représentants de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Commission européenne y ont participé, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le Groupe a étudié notamment la situation politique et les conditions de sécurité en Afghanistan, le cadre stratégique et la stratégie humanitaire en faveur de l'Afghanistan (voir A/52/356, par. 50 et 51), les droits de l'homme, les questions de la parité entre les sexes et les questions connexes, et le contrôle des stupéfiants. Il a approuvé la nouvelle stratégie pour l'Afghanistan tout en jugeant prématurée la proposition de créer un mécanisme commun de financement. La prochaine réunion du Groupe devrait se tenir à Londres en mai 1998.

30. Le 4 février 1998, un tremblement de terre a frappé le district de Rustaq et les villages voisins de la province de Takhar, zone montagneuse isolée du nord du pays. Le séisme a détruit 28 villages et fait environ 4 000 victimes, 20 000 personnes étant sans abri. De fortes chutes de neige et le terrain accidenté ont empêché d'atteindre cette région isolée. Le transport des secours a donc été plus lent que prévu et s'est effectué par terre et par mer à partir d'autres régions de l'Afghanistan, du Pakistan et du Tadjikistan. Le premier avion qui est arrivé dans la zone appartenait aux forces aériennes pakistanaïses. Le CICR a appuyé des opérations de largage, complétées par les activités d'aéroportage des Nations Unies. La coordination entre les organismes, à Islamabad et sur le terrain, a été assurée efficacement, le CICR se chargeant des secours non alimentaires, l'ONU des vivres et Médecins sans frontières des fournitures médicales. Le Bureau des Nations Unies pour la

coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan a assuré la centralisation du rassemblement et de la diffusion de l'information.

31. L'appel global interinstitutions en faveur de l'Afghanistan a été lancé le 4 février 1998, l'objectif étant de réunir environ 157 millions de dollars pour répondre aux besoins en matière d'assistance entre le 1er janvier et le 31 décembre 1998. Cet appel a un caractère transitoire, car il constitue l'une des premières étapes de l'application de la stratégie d'assistance à l'Afghanistan. L'appel contient des suggestions quant aux moyens de définir et de réaliser un programme commun et indique qu'il est essentiel de mener le processus en collaboration et d'assurer sa transparence pour toutes les parties prenantes. Il comprend aussi un certain nombre de projets à long terme, notamment dans les domaines de l'éducation et du relèvement urbain et rural qui sont de plus en plus considérés comme fondamentaux pour parvenir à une paix durable.

32. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Sergio Vieira de Mello, s'est rendu en Afghanistan du 20 au 25 février 1998, notamment à Kaboul, Faizabad et Kandahar où il a rencontré les autorités locales et le personnel chargé de l'aide. Il a souligné qu'il était essentiel d'améliorer la sécurité et que les organismes des Nations Unies se devaient d'adopter une approche unifiée, cohérente et systématique pour la mise en oeuvre des programmes d'assistance humanitaire.

33. La dégradation des conditions de sécurité du personnel de l'ONU continue à me sembler très préoccupante. J'ai été particulièrement alarmé d'apprendre que les avions des Taliban avaient bombardé l'aéroport de Bamyane le 31 décembre et le 1er janvier alors que des personnels et des avions de l'ONU s'y trouvaient. Dans le premier cas, le PAM commençait à organiser le transport aérien des secours alimentaires d'urgence destinés à Bamyane avec la coopération des autorités pakistanaises. Dans le second cas, une équipe des Nations Unies étudiait les conditions de sécurité à l'aéroport de Bamyane. Ces attaques ont non seulement empêché la livraison de vivres essentielles à 160 000 personnes dépendant de l'assistance de l'ONU, mais également mis en danger la sécurité du personnel humanitaire. Dans les deux cas, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan avait préalablement obtenu des Taliban des autorisations de vol.

IV. ALLÉGATIONS DE MASSACRES

34. Il est apparu pendant la période considérée que des massacres auraient été perpétrés, chaque partie accusant l'autre d'avoir commis des atrocités contre la population civile et les prisonniers de guerre. La gravité de ces accusations, lourdes de conséquences sur les plans moral, politique et juridique, m'oblige à appeler l'attention des États Membres sur la façon dont l'Organisation devrait à l'avenir s'attaquer à cette question.

35. Après avoir assuré son contrôle sur la province de Jowzjan, le général Dostum a annoncé au milieu du mois de novembre que ses forces avaient découvert un certain nombre de charniers dans le nord de l'Afghanistan. Le général a affirmé que, alors qu'il était en exil en Turquie, des Taliban prisonniers avaient été massacrés pendant l'été 1997 sur l'ordre de son rival, le général

/...

Abdul Malik. Ce dernier a nié cette accusation, maintenant, entre autres, que ceux qui étaient enterrés dans ces fosses communes étaient des soldats tués lors des combats.

36. Immédiatement après avoir appris cette nouvelle, j'ai fait paraître le 18 novembre une déclaration pour exprimer la vive inquiétude que suscitait chez moi la découverte de ces charniers. J'ai aussi donné pour instructions à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan d'envoyer immédiatement une équipe dans la région pour faire une enquête sur place. Cette équipe, qui s'est rendue à Sheberghan le 19 novembre, a été emmenée sur les lieux par le général Dostum lui-même. Ce qu'elle a observé, notamment des restes humains peu profondément enfouis, lui a donné à penser qu'un grand nombre de corps étaient enterrés. Comme elle ne pouvait pas déterminer s'il s'agissait de soldats morts au combat ou de prisonniers exécutés, l'équipe a recommandé qu'une enquête préliminaire soit exécutée par des experts. Son rapport a immédiatement été communiqué au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

37. Par la suite, M. Paik, Rapporteur spécial chargé d'étudier la situation des droits de l'homme en Afghanistan, est venu dans le pays du 30 novembre au 13 décembre 1997 et s'est rendu sur les lieux des massacres présumés. Un expert légiste qui l'accompagnait est resté dans la zone après son départ et, le 6 janvier 1998, il a soumis un rapport au Haut Commissaire aux droits de l'homme. Sa conclusion était que, sur les trois zones du nord de l'Afghanistan dans lesquelles il avait effectué une enquête préliminaire, deux présentaient des indices semblant corroborer les accusations de violations des droits de l'homme, et il recommandait qu'une équipe neutre d'enquêteurs indépendants effectue elle aussi une enquête dès que les conditions logistiques le permettraient.

38. Des accusations d'activités ont également été portées par des dirigeants des Hazaras. Selon eux, lorsque les forces des Taliban ont battu en retraite après s'être retirées du port de Hairaton dans le nord, en septembre 1997, elles ont massacré des vieillards, des femmes et des enfants dans des villages situés près de Mazar-i-Sharif. Les autorités des Taliban ont démenti ces accusations. Lors de sa mission, M. Paik s'est également rendu dans les villages en question et il a recommandé qu'une enquête soit exécutée et que l'on exhume les corps, après en avoir obtenu l'autorisation, afin de vérifier la véracité des accusations.

39. En janvier 1998, le général Dostum a affirmé que de nouvelles atrocités avaient été commises par des soldats des Taliban lorsqu'ils avaient occupé la province de Faryab pendant deux semaines en décembre 1997. La plupart des habitants des villages s'étaient enfuis avant l'arrivée des Taliban, mais certains des non-combattants restés sur place – essentiellement les personnes très âgées, les femmes et les enfants en bas âge – avaient été victimes de viols, meurtres, incendies volontaires, actes de pillage, brutalités et enlèvements. Les Taliban ont démenti ces accusations, mais les dirigeants de l'Alliance du nord ont demandé à l'ONU de faire une enquête.

/...

V. ACTIVITÉS AU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

40. J'ai souligné dans mon rapport précédent (A/52/682-S/1997/894) que la poursuite des livraisons d'armes et la disparité des vues des pays concernés concernant le conflit m'amenèrent à penser qu'il faudrait élaborer un cadre international solide afin d'aborder les aspects extérieurs de la question afghane. C'est dans ce contexte que mon Envoyé spécial et M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, ont organisé le 3 mars la quatrième réunion des "Six plus Deux", groupe qui comprend les voisins de l'Afghanistan – Chine, Iran (République islamique d'), Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan et Turkménistan – ainsi que les États-Unis et la Fédération de Russie.

41. Les participants à cette réunion ont mis au point un texte convenu des questions à aborder, texte qu'ils devaient utiliser, individuellement et collectivement, lorsqu'ils s'entretiendraient avec les factions afghanes (voir annexe). Ils ont également eu un échange de vues préliminaire sur les moyens qui permettraient d'endiguer de façon efficace et équitable les apports d'armes et d'autres matériels de guerre en Afghanistan, y compris sur la possibilité d'instituer un embargo.

42. Je suis heureux de noter que, outre les membres de ce groupe, un certain nombre de pays ont manifesté un vif intérêt à l'égard de la question de l'Afghanistan et ont fait savoir qu'ils soutenaient vigoureusement les efforts de l'Organisation des Nations Unies. Certains d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient l'intention de coordonner leurs efforts diplomatiques avec ceux du Groupe des "Six plus Deux", y compris en utilisant eux aussi, lors de leurs contacts avec les factions afghanes, le texte convenu des questions à aborder.

VI. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

43. La tragédie se poursuit en Afghanistan, où les factions, aidées par un approvisionnement ininterrompu d'armes venant de l'étranger, continuent de se battre sans tenir compte des aspirations de la vaste majorité des Afghans eux-mêmes. L'ingérence de pays de la région et de pays extérieurs à la région – sous forme d'appui politique et militaire actif fourni à une faction ou à une autre – conforte les dirigeants des factions dans leur refus de participer à un véritable dialogue politique et reste la cause majeure de la prolongation de la guerre en Afghanistan.

44. Cela étant, je demeure convaincu que l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres doivent impérativement examiner de très près les aspects extérieurs de la question afghane et chercher sincèrement à les régler. Il faut bien entendu à cette fin que les pays concernés s'efforcent véritablement d'arrêter une approche commune et conviennent de mesures permettant d'endiguer les apports d'armes et d'autres matériels de guerre en Afghanistan.

45. Cet accent mis sur les aspects extérieurs de la question ne détournera pas l'Organisation de la nécessité de continuer à s'occuper simultanément des aspects internes du problème. La Mission spéciale continuera de se tenir en contact étroit avec les parties et personnalités afghanes, de façon à obtenir

l'adoption d'un cessez-le-feu immédiat, qui devra être suivi par l'ouverture de négociations de bonne foi entre les factions en vue de la réconciliation nationale.

46. Je note avec une très vive inquiétude que, ces mois derniers, les accusations réciproques de massacres que se lancent les factions afghanes ont aggravé encore les tensions ethniques et sectaires dans le pays. Il est donc urgent que l'ONU intervienne, des efforts crédibles devant être entrepris immédiatement pour séparer les faits des rumeurs sans fondement. Il est indispensable de vérifier la véracité des accusations, non seulement en raison de la gravité des violations signalées, mais aussi pour faire la preuve de la réceptivité et de l'équité de l'ONU vis-à-vis des factions afghanes.

47. Je rappelle qu'au paragraphe 13 de la résolution 52/211 B, qu'elle a adoptée par consensus, l'Assemblée générale m'a prié de "continuer à mener des enquêtes approfondies sur les informations faisant état de massacres de prisonniers de guerre et de civils, ainsi que de viols commis en Afghanistan". Le Conseil de sécurité, pour sa part, dans la déclaration de son président en date du 16 décembre 1997 (S/PRST/1997/55), a noté avec une vive préoccupation les informations faisant état de massacres de prisonniers de guerre et de civils en Afghanistan et a noté avec satisfaction que j'avais l'intention de continuer à mener des enquêtes approfondies sur ces informations.

48. Compte tenu de ces textes, le rapport soumis par l'expert légiste qui avait accompagné M. Paik ainsi que les rapports de la Mission spéciale sur ce sujet ont fait l'objet d'un examen approfondi. J'ai déjà engagé des consultations avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme en vue de lancer les enquêtes demandées par l'Assemblée dans sa résolution 52/211 B.

49. L'objet de ces enquêtes, qui seraient organisées et menées par le Haut Commissaire aux droits de l'homme, serait d'établir dans toute la mesure possible la véracité des informations. Elles porteraient, sans y être limitées, sur toutes les accusations mentionnées à la section IV du présent rapport. Il convient de noter ici que, pour mener ces enquêtes, l'ONU devra nécessairement obtenir la coopération de toutes les parties afghanes concernées. Les conclusions des enquêtes seront communiquées à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

50. En attendant, je suis obligé de lancer une fois de plus l'appel pressant qui a déjà été formulé de si nombreuses fois par mes prédécesseurs et par moi-même, et de conjurer les États Membres concernés d'entendre la prière des Afghans, qui sont dans une situation de plus en plus désespérée, et de cesser de fournir du matériel de guerre aux factions afghanes.

51. En conclusion, je tiens à remercier mon Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, de l'action qu'il mène sans relâche et de son attachement à la cause du processus de paix en Afghanistan. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude au personnel de la Mission spéciale et à son chef par intérim, M. James C. Ngobi, qui s'acquittent de leur tâche, dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses, avec un dévouement et un professionnalisme exemplaires.

/...

ANNEXE

Texte définitif des questions à aborder au sujet
de l'Afghanistan

Depuis octobre 1997, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a convoqué à New York plusieurs réunions d'un groupe de huit pays (comprenant les six pays voisins de l'Afghanistan plus les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie). Le Groupe est convenu que l'Organisation et les huit États Membres en question devraient, à titre individuel et collectif, s'entretenir avec toutes les parties afghanes et que ces entretiens devraient être axés sur les questions suivantes :

1. La guerre en Afghanistan, qui dure depuis si longtemps, a causé des destructions et des souffrances indicibles. Elle constitue une grave menace pour l'intégrité territoriale du pays et l'unité nationale de la population. Elle menace aussi gravement la sécurité régionale et internationale. Il est impératif d'y mettre rapidement fin.
2. Il est préoccupant et regrettable que les dirigeants afghans, dont les forces sont effectivement responsables des combats actuels, se soient jusqu'à présent montrés peu disposés à entamer des négociations sérieuses avec leurs adversaires; ces parties sont maintenant vivement engagées à répondre aux appels à la paix qui sont lancés par la population elle-même ainsi que par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble.
3. Il est à constater que depuis trop longtemps, à chaque fois que l'une ou l'autre des parties afghanes a été confiante dans la victoire, elle a repoussé les efforts déployés en vue d'une solution pacifique et s'est montrée disposée à négocier uniquement lorsque le cours des événements militaires a changé et qu'elle s'est estimée à son tour menacée – l'autre partie se désintéressant alors du dialogue.
4. La tragédie de l'Afghanistan s'est aggravée en raison de l'entrée en jeu de puissances extérieures qui ont apporté, sur les plans moral et matériel, un encouragement et un appui aux diverses factions. Cette intervention a également renforcé la méfiance entre les puissances extérieures et entraîné la dégradation de leurs relations. Elle n'a en rien permis aux factions afghanes d'atteindre leurs objectifs. Le Groupe des Huit ne voit aucun signe de changement dans cette situation, quelle que soit la durée de la lutte entre les factions et de l'appui extérieur qui leur est apporté. De plus, la poursuite des combats fait perdre des possibilités de développement régional dont pourraient tirer parti l'Afghanistan et ses voisins.
5. En conséquence, le Groupe des Huit a conclu qu'il fallait désormais que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies – et en premier lieu le Groupe lui-même – exercent des pressions sur leurs amis respectifs en Afghanistan afin qu'il soit admis une fois pour toutes que le conflit afghan ne saurait être réglé par des moyens militaires étant donné qu'aucune faction (quelle que soit la composition de son alliance actuelle) ne pourra obtenir une victoire définitive et imposer sa domination totale sur l'ensemble du pays.

/...

6. À cet égard, le Groupe des Huit est convenu que l'Organisation des Nations Unies et tous ses États Membres devraient chercher à endiguer les apports d'armes et d'autres fournitures aux belligérants et, par exemple, étudier la possibilité et le moyen d'appliquer un embargo obligatoire sur les armes de façon équitable et vérifiable. Cette mesure devrait être prise de manière à ne favoriser aucune des diverses factions. Si cela n'est pas possible, le Groupe des Huit est convenu d'envisager, à titre volontaire et unilatéral, de s'abstenir de toute action – y compris la fourniture d'une assistance – susceptible d'aggraver la guerre en Afghanistan.

7. L'Afghanistan a besoin d'un gouvernement représentatif qui puisse être accepté par tous les groupes ethniques, religieux, culturels, politiques et sociaux. Ce gouvernement pourrait s'attaquer à la tâche ardue de la reconstruction économique, tout en adhérant en même temps aux normes universelles de comportement et en honorant les conventions internationales auxquelles l'Afghanistan est partie, en particulier celles qui portent sur des questions telles que le terrorisme, les stupéfiants, le libre accès à l'aide humanitaire et les droits de l'homme, y compris ceux qui concernent les femmes et les filles.

8. Bien que des informations préoccupantes continuent de faire état de violations des droits de l'homme, y compris des massacres avérés, certains signes encourageants sont récemment apparus au milieu de l'horreur des combats incessants, notamment le fait que les deux parties se sont déclarées prêtes à retirer leurs conditions préalables à des négociations mutuelles, ce qui permet de conclure que l'heure serait maintenant venue d'entamer de telles négociations sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de l'Organisation de la Conférence islamique, dans un lieu qu'il reste à déterminer.

9. Les deux parties devraient prendre certaines dispositions spécifiques qu'elles pourraient mutuellement interpréter comme constituant de véritables mesures de confiance et prouvant leur désir de parvenir à un règlement.

10. Les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies offrent une base appropriée pour parvenir rapidement à un accord de cessez-le-feu que devraient respecter tous les belligérants; un mécanisme serait créé avec la participation de toutes les parties afghanes pour vérifier la mise en oeuvre du cessez-le-feu. Il est possible, en particulier, de se référer à la résolution 51/195 B de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, dont le paragraphe 3 est ainsi libellé :

["L'Assemblée générale,

3. Demande à toutes les parties afghanes de cesser immédiatement toutes les hostilités, de renoncer à l'usage de la force, de mettre de côté leurs différends et d'amorcer un dialogue politique visant à la réconciliation nationale et à un règlement politique durable du conflit et tendant à établir un gouvernement transitoire d'unité nationale, qui soit pleinement représentatif et ait une large assise."

/...

11. En tant qu'intermédiaire universellement reconnu, l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle central et impartial dans les efforts que déploie la communauté internationale en vue d'un règlement pacifique du conflit afghan.

12. Le Secrétariat des Nations Unies et le Groupe des Huit s'attacheront à mobiliser la communauté internationale dans le cadre d'un grand effort coordonné, allant au-delà des activités en cours, en vue d'assurer le relèvement et la reconstruction de l'Afghanistan lorsque la situation deviendra relativement normale et stable dans le pays.
